

**DECISION DE NON OPPOSITION
A UNE DECLARATION PREALABLE
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé complet le 02 Novembre 2022 Dossier affiché en mairie le 02 Novembre 2022	N° DP 068376 22 J0207
Par : Madame Alev CANDAN Demeurant à : 96 Faubourg de Mulhouse 68260 KINGERSHEIM Pour : Création de deux appartements Création de 6 fenêtres de toit Elargissement de la lucarne Sur un terrain sis à : 38 rue des Mines Cadastré : 44 0140	Surface de plancher : 164,00 m ² Logement(s) créé(s) : 2 Destination : Habitation

Le Maire,

Vu la demande de Déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la ville de WITTENHEIM approuvé le 15/01/2007, modifié le 09/02/2009, révisé par procédure simplifiée le 29/06/2009, révisé le 30/06/2014, mis en compatibilité le 05/04/2019, mis en compatibilité le 02/03/2020, mis en compatibilité le 23/11/2020, modifié le 31/05/2021,

Vu le projet situé en zone UC du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'avis d'ENEDIS - Agence Raccordement Electricité, en date du 09/11/2022,

Vu l'avis, relatif à l'assainissement, du SIVOM en date du 23/11/2022,

DECIDE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la Déclaration Préalable.

Article 2 : Il est à rappeler que la puissance de raccordement pour laquelle la présente autorisation a été instruite au service ENEDIS, est de 36 kVA triphasé.

Article 3 : La présente autorisation devra faire l'objet de la publicité telle qu'elle est prévue à l'Art. R. 424-15 du Code de l'Urbanisme.

Article 4 : Le titulaire de la présente autorisation doit obligatoirement informer la Mairie de l'achèvement des travaux en complétant une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT annexées). Cette déclaration doit être déposée en 2 exemplaires en Mairie ou adressée par pli recommandé avec accusé de réception.

Fait à WITTENHEIM

Le 08 DEC. 2022

Joseph WEISBECK

Adjoint au Maire,

Délégué à l'Urbanisme, aux Transports collectifs, à l'Environnement et à l'Aménagement du territoire

